

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 12  
Date de la Convocation : 22/02/17  
Date d'affichage : 22/02/17

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du 28 février 2018**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit février, à vingt heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, LANTELME Laure, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, JAUSSAUD Florimond et MANIGAND Frédéric.

Était excusé ; M. GONNARD Pierre ayant donné pouvoir à M. LAY Christian

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24/01/2018
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commissions Communales
- Délibération retenue de garantie entreprise Deschamps
- Bibliothèque – convention avec le Département
- Délibération récapitulative terrain Tranchand
- Subventions Budget 2018
- Questions diverses

## \* Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2018 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## \* Compte-rendu de réunions

### Communauté de Communes :

Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de la Veyle : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 26 février 2018 à Crottet dont l'ordre du jour était le suivant ;

#### Aménagement du territoire et développement économique ;

Délibération sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Perrex

Indemnisation des exploitants du « Champ du Chêne » par la Communauté de Commune

Approbation d'une convention avec Centre Ain Initiative

Acquisition de l'atelier Relais de Chaveyriat

Conclusion d'un bail de location gérance avec le repreneur du restaurant de Chatenoz-Chatenay

#### Equipements communautaires ;

Nouvelle tarification

#### Environnement ;

Renouvellement de la convention avec le syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

#### Ressources humaines ;

Création de postes d'animateurs

#### Affaires générales ;

Modification du règlement intérieur

Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

#### Finances ;

Attribution d'une subvention à l'association Eveil Twirling de Mézériat

Approbation d'une convention avec le SMIDOM

### Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2<sup>ème</sup> adjoint Conseiller Municipal, Délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 6 février 2018 à Saint André le Bouchoux dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

Débat d'orientation budgétaire 2018

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical qui a eu lieu le jeudi 8 février 2018 à Baneins dont l'ordre du jour était le suivant ;

Point financier,

Convention avec le département de l'Ain pour la plateforme de dématérialisation des marchés

Informations sur le cahier des charges concernant l'étude fusion de 3 syndicats

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité qui s'est tenu le 13 décembre 2016 à Bey et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

Points sur la distribution d'eau mise en place lors des problèmes rencontrés début février 2018.

Point financier

Présentation de fusion des syndicats des eaux

### Commissions communales :

Travaux d'aménagement de la route départementale n°66 ; M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal expose au Conseil Municipal que pour assurer le suivi du chantier RD66, une rencontre a eu lieu le 19 février 2018 avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. Prochainement une réunion aura lieu entre la Commune et conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le budget pour ces travaux est estimé à 230 000 € : 130 000 € pour la route et 100 000 € pour la rénovation des réseaux d'eaux usées.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention sera demandée au Département.

### \* Délibération - Non restitution de retenue de garantie Entreprise Deschamps

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de maçonnerie pour le chantier de l'aménagement de l'école, l'entreprise Deschamps attributaire du lot n° 2 « Gros Œuvre » pour un montant de 175 225.06 HT n'a pas effectué correctement ses travaux.

La commune a dû faire appel à une autre entreprise, l'entreprise BERRY à Saint André de Bagé.

Les retenues de garanties d'un montant de 10 050.67 € de l'entreprise Deschamps et de 3 319.86 € de la société nouvelle Deschamps ne seront pas restituées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- Décide de ne pas procéder à la restitution des retenues de garantie de 10 050.67 € à l'entreprise Deschamps et de 3 319.86 € à la société nouvelle Deschamps en raison du travail mal exécuté prévu au marché relatif à l'aménagement de l'école et au fait que la commune ait dû faire appel à une autre entreprise pour réaliser les travaux.
- Décide de mettre ces retenues de garanties d'un montant de 10 050.67 € et 3 319.86 € en recettes au compte 7718.

### \* Bibliothèque convention avec le département

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention qui a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Département de l'Ain et la commune de Cruzilles-Lès-Mépillat pour le développement Des bibliothèques municipales.

La bibliothèque de la Commune répond très largement aux critères exigés pour être classée en BM3. Toutefois les membres du Conseil Municipal s'associent aux membres bénévoles de la bibliothèque pour émettre un avis très critique sur le fait qu'il faille aller aux Planons chercher les livres, sachant que le bibliobus est supprimé.

La commune n'ayant pas de moyens à fournir dans ce registre, les bénévoles récupèrent des tâches logistiques ne leur incombant pas.

De ce fait, la convention est acceptée pour une durée de 3 ans mais avec un point d'étape à un an pour évaluer conjointement ce système.

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le département de l'Ain.

### **\* Délibération récapitulative terrain Tranchand**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations N° 160743 du 28 juillet 2016 et N° 170936 du 21 septembre 2017.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Cabinet des Notaires CORDIER – ODOBERT demande qu'une nouvelle délibération soit prise résumant les termes de l'accord passé entre les conjoints TRANCHAND et la Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat.

Aussi M. le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles cadastrées B 1365, B 1362, B 1361, B 1356 et B 1366 d'une superficie de 1124 m<sup>2</sup>. Cette acquisition s'effectuera moyennant le prix estimé de 50 000 € HT lequel est converti en l'obligation pour la commune de Cruzilles-Lès-Mépillat de faire procéder et de supporter le coût des travaux de viabilisation des trois lots de terrains à bâtir restant appartenir aux Conjointes TRANCHAND et consistant en la réalisation d'une voirie les desservant, des réseaux secs et humides (assainissement EP-EU- Eau potable) y compris les travaux ENEDIS. Les futurs réseaux seront accessibles de la manière suivante, réseaux TELECOM, EP-EU tabouret au droit de la propriété. Pour ce qui est de l'électricité et de l'eau potable, les futurs acquéreurs prendront contact à leur charge avec les gestionnaires de réseaux dont l'antenne sera accessible depuis la voirie (ENEDIS, Syndicat des Eaux Veyle Chalaronne).

M. le Maire informe que le coût notarial de la régularisation sera de l'ordre de 2 900 € à charge de la Commune.

M. le Maire informe que dès la signature de l'acte, un appel d'offres sera lancé et qu'en raison des divers délais d'exécution et de formalités, la Commune s'engage à ce que les travaux soient terminés au 1<sup>er</sup> février 2019 au plus tard.

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2018,
- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées B 1365, B 1362, B 1361, B 1356 et B 1366 d'une superficie de 1124 m<sup>2</sup> moyennant le prix estimé de 50 000 € HT et l'accord de conversion décrit ci-dessus,
- Approuve les différents documents réalisés par le Cabinet Thierry JACQUEMIN relatifs à la division de la propriété des Conjointes TRANCHAND,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **\* Subventions pour budget 2018**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions reçues. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Verser une subvention aux associations ou organismes suivants, pour l'année 2018 ;

-> Les lycéens en cœur du Mâconnais 30€

- Charge M. Le Maire, de signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

\* Questions diverses

Anciens combattants d'Algérie : Un projet de plaque gravée est en cours pour les morts de la guerre d'Algérie.

Marché de Printemps : il se déroulera le 29 avril 2018. 11 exposants sont déjà inscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,  
Le 28 février 2018  
Le Maire,  
Christian LAY



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

BOYER Dominique

TROUWAERT Claudine

BOURDIN Mireille

QUENOT-QUERMEL  
Véronique

LANTELME Laure

PONCET Ghislaine

MANIGAND Frédéric

ETOURNAY-BOULARD  
Anne-Marie

JAUSSAUD Florimond